



Compte rendu du conseil municipal Séance du vendredi 27 septembre 2024

Le 27 septembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

Présents : M. SALENGRO Roland, Maire. Mmes BERTON Dominique, DEHIERE Aurélie, DESOMBREUX Clarisse, GÉRARDEAUX Marlène, LENOIR Christian et DELHAYE Guillaume.

Absents excusés : MAUZÉ Jean-François a donné procuration à Mme DEHIERE Aurélie,
M. DUFOUR Frédéric et GABELLE Simon.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 7
- Représentés : 1
- Absents non représentés : 2

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Date d'affichage : 19 septembre 2024

Objet des délibérations :

1. Délibération relative à une décision modificative budgétaire 002/2024
2. Délibération concernant l'approbation de la mise en place d'un forfait ménage et l'augmentation de la caution ménage pour la location de la salle polyvalente

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 24 mai 2024
--

Le compte-rendu est validé par le conseil à l'unanimité

Délibération relative à une décision modificative budgétaire 002/2024

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que pour donner suite à une erreur l'an passé sur le montant prévu sur l'imputation 1641 servant à régler le capital des emprunts, le trimestre 4 de l'année 2023, n'a pu être honoré. Celui-ci a donc été réglé en 2024 d'où la nécessité d'augmenter le montant initialement prévu sur l'imputation afin de pouvoir régler non pas 4 trimestres mais 5.

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
203	80 000	-1000	79 000				
1641	19 975.04	+1000	20 975.04				
TOTAL				TOTAL			
Recettes				Recettes			
TOTAL				TOTAL			
TOTAL Inv.				TOTAL Fonc			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité soit 8 voix pour.

Délibération concernant l'approbation de la mise en place d'un forfait ménage et l'augmentation de la caution ménage pour la location de la salle polyvalente

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à ce jour, il n'existe pas de forfait ménage proposé aux locataires de la salle polyvalente. Monsieur le maire indique à l'assemblée que, pour donner suite à plusieurs demandes, il serait intéressant de le proposer. A cela, ajoutons une augmentation du chèque de caution ménage, en effet le montant actuel ne permet pas de couvrir les heures réalisées par l'employée communale pour le nettoyage de la salle polyvalente, dans le cas où celle-ci nous est restituée mal nettoyée.

Le Conseil examine les tarifs, délibère et fixe comme suit :

Forfait ménage (hors vaisselle) comprenant sols, cuisine, sanitaires	
A compter du 5 octobre 2024 pour les nouveaux contrats signés	150 €

Caution ménage	
Actuellement	100 €
A compter du 5 octobre 2024 pour les nouveaux contrats signés.	300 €

Le conseil approuve cette délibération à 7 voix pour et 1 abstention et décide de la mettre en place pour les contrats signés à compter du 5 octobre 2024.

Questions diverses

- 3 naissances depuis juin 2024 à Sommaing
- Inauguration du nouveau drapeau (association des anciens combattants Algérie Tunisie Maroc et OPEX Vendegies et Sommaing sur Ecaillon) le samedi 5 octobre 2024 dès 10h30 en mairie de Vendegies sur Ecaillon
- Penser à modifier le site internet de Sommaing, le tarif réduit de la salle polyvalente est applicable exclusivement aux associations de Sommaing et aux associations communes de Vendegies et Sommaing (ex : « Les Disciples de Saint-Pierre, l'APE Vendegies/Sommaing).
- Lecture d'un courrier émanant d'administrés de Sommaing en date du 5 Août 2024 concernant les écluses route de Denain à Sommaing.

Retour du courrier de Monsieur Le Maire proposant l'intervention et le contrôle régulier de la gendarmerie

Questionnement sur la dangerosité de l'arrêt de bus route de Denain installé il y a quelques années à la demande des riverains de la rue de Denain. Sa suppression ne peut se faire sans l'accord de la Région Hauts-de-France qui a la compétence transports.

- Repas des aînés le 12 octobre 2024 - à ce jour une quarantaine de personnes inscrites.
- Coulée de boue rue des Marlettes et rue de St Quentin en date du 4 septembre 2024 .

Depuis l'événement orageux, absence de passage d'un prestataire mandaté par

Noréade pour l'entretien du réseau des eaux pluviales. Dernier passage il y a 3 ou 6 mois concernant l'entretien des bouches d'égout.

Dans le cadre de l'inauguration de la Station d'épuration à St Martin sur Ecaillon, le samedi 5 octobre 2024, Monsieur le Maire interpellera Noréade sur l'entretien du réseau des eaux (nettoyage des bouches d'égout) sur la commune, sachant que Noréade n'a pas la compétence pour traiter les eaux boueuses en provenance des champs.

- Subvention accordée par Département du Nord au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) pour la réhabilitation de l'ancienne école et ses abords en date du 23 septembre 2024

Le montant total des subventions obtenues (Etat, Région et Département) s'élève à 382 973 euros soit près de 75% du montant prévisionnel des travaux (montant restant à la charge de la commune : environ 150 000 euros).

- Projet éventuel d'une fresque en Street art (en lien à un projet culturel de la CCPS) , intégré à un mur végétal sur le mur de la cour de la mairie et de la maison des associations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.